Panarama des aides à la transition numérique

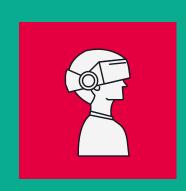




Conseils & accompagnement

Ces programmes varient d'une région à l'autre, mais ils comportent en général un diagnostic de la situation de l'entreprise aboutissant à une feuille de route, suivi d'un accompagnement à la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions. L'aide, variable selon la région, est de 50 % à 100 % du coût d'une prestation de conseil « transformation vers l'industrie du futur » (5

jours minimum).



Subvention achat d'équipements et services

L'aide, passée de 40% en 2020 à 10% en 2021 s'adresse aux PME et ETI qui réalisent un investissement dans un bien, inscrit à l'actif immobilisé et affecté à une activité industrielle sur le territoire français, lorsque ce bien relève de l'une des catégories suivantes : voir la liste



Garantie de prêt bancaire

Ce produit est destiné aux PME/TPE françaises pour leur passage au numérique. Le montant maximal du prêt est fixé à 50 000 euros avec un taux de garantie de 80%.



Annuaire de professionnels <u>référencés</u>

France Num permet une mise en contact des TPE et PME souhaitant se numériser avec des experts du digital présents dans leur région pour la réalisation d'un diagnostic, d'un plan d'action de transformation numérique de votre entreprise ou encore la mise oeuvre de solutions adaptées aux besoins identifiés.

Contact: scastany@francechimie.fr